

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 décembre 2018, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Madame la conseillère Louise Cossette

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les conseillers Jean Dutil et Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

À 19h34, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

332.12.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 **Approbation des procès-verbaux**
- 3 1 1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018
- 3 1 2 Procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 novembre 2018
- 3 2 3 Rapport du Directeur général
- 3 2 4 Calendrier 2019 des séances du conseil
- 3 2 5 Approbation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie
- 3 2 6 Emprunt au Fonds de roulement de la municipalité
- 3 2 7 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Modification de la marge de crédit de la municipalité
- 3 5 2 Modification de la résolution 265.10.17 relative à l'entente intermunicipale sur la complétion de Vélocité
- 3 5 3 Participation au comité chargé d'étudier le développement de la géomatique à la MRC
- 3 5 4 Contrat pour l'acquisition de luminaires – secteur Balmoral
- 3 5 5 Contrat pour l'installation de luminaires – secteur Balmoral
- 3 5 6 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 3 6 **Règlements**
- 3 6 1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (560-2018) sur le traitement des élus
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur

Municipalité de Morin-Heights

- 4 1 2 Rapport d'activité du service de police de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Embauche de nouveaux pompiers
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Modification à l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie
- 4 4 Règlements**
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Mesures disciplinaires à l'endroit d'un journalier opérateur
- 5 3 Résolutions**
- 5 4 Règlements**
- 5 5 Rapport des requêtes et demandes**
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport du directeur
- 6 2 Personnel**
- 6 3 Résolutions**
- 6 3 1 Dérogation mineure – 61, rue de l'Inuit
- 6 3 2 Dérogation mineure – 90, rue Corbeil
- 6 3 3 Toponymie – projet résidentiel Havre du Balmoral
- 6 4 Règlements**
- 6 5 Rapports sur les permis et certificats**
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 Rapport de la directrice
- 7 1 1 Rapport du Directeur, parcs et réseau plein-air
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1 Renouvellement du contrat de madame Karine Daoust
- 7 2 2 Embauche des patrouilleurs-préposés de ski de fond et sentiers pour la saison 2018-2019
- 7 2 3 Embauche du surveillant principal de la patinoire pour la saison 2018-2019
- 7 3 Résolutions**
- 7 3 1 Entente de location de locaux avec Morin-Heights Elementary school pour 2018-2019
- 7 3 2 Octroi d'une bourse dans le cadre de la Politique sur l'excellence de la jeunesse – volet sportif
- 7 3 3 Contrat d'entretien 2018-2019 des patinoires
- 7 4 Règlements**
- 8 AFFAIRES NOUVELLES**
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

333.12.18 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018.

334.12.18 PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 novembre 2018 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

335.12.18 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de novembre 2018 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 30 novembre 2018

Comptes à payer	418 519,30 \$
Comptes payés d'avance	1 047 050,34 \$
Total des achats fournisseurs	1 465 569,64 \$
Paiements directs bancaires	9 797,62 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 475 367,26 \$
Salaires nets	140 920,82 \$
Total des dépenses au 30 novembre 2018	1 616 288,08 \$

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements.

336.12.18 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 NOVEMBRE 2018

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 novembre 2018.

337.12.18 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le suivi des dossiers en cours.

338.12.18 CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et résolu unanimement par tous les conseillers:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les mercredis et débuteront à 19h30:

Municipalité de Morin-Heights

16 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	11 septembre
10 avril	9 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

339.12.18 APPROBATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE

ATTENDU QUE LA Municipalité a procédé, au cours de l'automne 2018, à des travaux de reconstruction de route sur une longueur de 300 mètres du chemin du Village ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris acte des modalités d'application du volet « Projet particuliers d'amélioration » du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), ayant financé une partie des travaux précédemment décrits ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 93 559 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

340.12.18 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE certains projets d'investissement ont été approuvés et autorisés au cours de l'exercice financier 2018 et après l'adoption du budget 2018 ou des règlements d'emprunt afférents ;

CONSIDÉRANT QUE certains investissements ont été considérés comme étant nécessaires et pertinents et qu'ils sont venus s'ajouter à plusieurs projets en cours ;

CONSIDÉRANT le Règlement (377) sur le Fonds de roulement ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

Municipalité de Morin-Heights

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'AUTORISER un emprunt de 95 500 \$ au Fonds de roulement afin de pourvoir au financement de certains projets supplémentaires d'immobilisations et d'équipements de l'exercice financier 2018, remboursable sur une période de dix (10) ans.

341.12.18 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le directeur général dépose son rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégation de dépenses.

CORRESPONDANCE

Le Conseil a pris connaissance des correspondances du mois de novembre 2018 lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

342.12.18 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, les déclarations d'intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'année 2019 de tous les membres du conseil, soit monsieur le maire Timothy Watchorn, Mesdames les conseillères Louise Cossette, Leigh MacLeod ainsi que messieurs les conseillers Peter MacLaurin, Jean Dutil, Jean-Pierre Dorais et Claude P. Lemire.

343.12.18 MODIFICATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a financé au comptant plusieurs investissements au cours des derniers exercices financiers ;

TENANT COMPTE des besoins financiers en trésorerie pour les trois prochains mois ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'augmentation de la marge de crédit de la municipalité (emprunt temporaire du compte numéro 482 044) auprès de l'institution financière de celle-ci ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente.

Municipalité de Morin-Heights

344.12.18 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 265-10-17 RELATIVE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LE PARACHÈVEMENT DE VÉLOCITÉ

ATTENDU la résolution 265-10-17 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la passerelle de Vélocité et son financement ;

ATTENDU QUE cette résolution doit être complétée de manière à prévoir le financement de la part de 20% de la municipalité dans cette entente intermunicipale ;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

DE MODIFIER la résolution 265-10-17 de manière à y ajouter ce qui suit, après son deuxième alinéa:

« Que cette part soit assumée à même le Fonds des parcs et espaces verts de la municipalité ; »

345.12.18 PARTICIPATION AU COMITÉ CHARGÉ D'Étudier LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOMATIQUE À LA MRC

CONSIDÉRANT le « Rapport préliminaire d'étude d'opportunité sur un regroupement de service régional en géomatique » déposé lors d'une rencontre des directeurs généraux à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la réalisation de ce rapport, le chargé de projet a rencontré toutes les municipalités afin de connaître l'état de situation et les besoins des municipalités en géomatique ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport recommande la création d'un service de géomatique à la MRC pour répondre aux besoins des municipalités et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs présents lors de cette rencontre estiment qu'il est pertinent d'étudier cette opportunité plus attentivement en vue de faire une proposition formelle au conseil des maires au courant de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette rencontre, il a été convenu de former un comité pour développer cette idée dans la mesure où les municipalités manifesteront leur intérêt à développer un tel projet;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

DE MANIFESTER à la MRC l'intérêt de la municipalité à participer au comité qui sera responsable d'étudier un projet de développement d'un service en géomatique régional et à cet effet, d'autoriser la direction générale ou son représentant à participer aux rencontres dudit comité.

Municipalité de Morin-Heights

346.12.18 CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE LUMINAIRES – SECTEUR BALMORAL

Considérant que l'administration a demandé une offre de service aux entreprises suivantes pour l'acquisition de luminaires pour le secteur Balmoral;

Bralco Électrique Inc.	Éclairage Cyclone
Guillevin Intl.	Ford Électrique
Franklin Empire	Westburne

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

NOM	PRIX Unitaire	Total (taxes inc.)
Westburne	2 555 \$	47 001,78 \$
Guillevin Int'L	2 316,90 \$	42 806,58 \$
Franklin Empire		48 657,42 \$

Considérant que les crédits sont prévus au Règlement d'emprunt (556) concernant l'éclairage au Domaine Balmoral;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat à la compagnie Guillevin International pour l'acquisition de luminaires pour le secteur Balmoral, au montant de 42 806,58 \$, taxes incluses.

347.12.18 CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES – SECTEUR BALMORAL

Considérant que l'administration a demandé une offre de service aux entreprises suivantes pour l'installation de luminaires pour le secteur Balmoral;

Cyclone Lighting	Entreprise d'électricité Laroche
Lumidaire Inc.	Mari-Max électrique

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

NOM	PRIX unitaire	PRIX (taxes incluses)
Lumidaire Inc.	65,00 \$	13 195,68 \$

Considérant que les crédits sont prévus au Règlement d'emprunt (556) concernant l'éclairage au Domaine Balmoral;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat à la compagnie Lumidaire Inc. pour l'installation de luminaires pour le secteur Balmoral, au montant de 13 195,68 \$, taxes incluses.

Municipalité de Morin-Heights

348.12.18 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur une proposition unanime,
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE PROCLAMER la municipalité de Morin-Heights alliée contre la violence conjugale.

A.M. 14.12.18 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (560) SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le Règlement (560) sur le traitement des élus sera présenté lors d'une prochaine session.

Sur demande du conseiller Jean-Pierre Dorais, le directeur général énonce le contenu du projet de règlement prévu à son chapitre 2, conformément à l'article 8 de la loi sur le traitement des élus municipaux et précise l'objet et les implications financières dudit projet.

Le projet de Règlement (560) sur le traitement des élus est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

349.12.18 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de novembre du Directeur de la Sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

350.12.18 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de novembre 2018 ainsi que les statistiques concernant le nombre de constats émis.

351.12.18 EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT les besoins du service de la Sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de la Sécurité incendie, conformément aux politiques en vigueur et à la convention collective des pompiers, a procédé à un appel de candidatures pour combler deux postes disponibles et vacants de pompiers à temps partiel et sur appel;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé du directeur général, du directeur de la Sécurité incendie et du directeur adjoint de la Sécurité incendie, a procédé à l'analyse des candidatures reçues et aux entrevues appropriées;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du comité de sélection;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE PROCÉDER à l'embauche de messieurs Alex Martin et Dominic Pomerleau à titre de pompiers à temps partiel, sur appel, aux conditions prévues aux politiques en vigueur et suivant les termes de la convention collective en vigueur des pompiers et pompières de la Municipalité;

DE MANDATER le directeur des Finances et le directeur de la Sécurité incendie afin de donner suite à la présente.

352.12.18 MODIFICATION À L'ENTENTE RÉGIONALE D'ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU qu'en mars 2013, le conseil de la MRC acceptait le projet de répartition des services spécialisés (espace clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur) et la tarification en intégrant l'addenda 2 à l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie;

ATTENDU l'évolution des services et la nécessité d'y apporter une révision;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) adressée au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de modifier la tarification inscrite au tableau de sauvetage hors route (hiver/été) ;

ATTENDU la résolution du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, CM 351-11-18 qui prévoit :

- D'ACCEPTER l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);
- DE MODIFIER la tarification qui est inscrite au tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'Entente, tel que déposé.

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'ACCEPTER l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer l'« addenda no 2 (services spécialisés) / Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie ».

353.12.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de novembre, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2018 en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

354.12.18 MESURES DISCIPLINAIRES À L'ENDROIT D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport du directeur général à l'égard d'un opérateur-journalier du service des Travaux publics faisant suite à une série d'incidents;

CONSIDÉRANT QUE des mesures disciplinaires s'imposent ;

TENANT COMPTE du dossier de l'employé visé ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE SUSPENDRE l'employé visé par le rapport du directeur général, sans solde, pour une durée de deux (2) jours.

Municipalité de Morin-Heights

355.12.18 RAPPORT DES REQUÊTES ET DEMANDES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport sommaire des requêtes et demandes au 6 décembre 2018.

356.12.18 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois de novembre 2018 du Directeur de l'Urbanisme, de l'Environnement et de la Mise en valeur du territoire ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

357.12.18 DÉROGATION MINEURE – 61, RUE DE L'INUIT

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h59;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 novembre 2018 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 20h04;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul du lac et la réduction de la profondeur de la bande de protection riveraine afin de reconstruire une nouvelle résidence à l'emplacement du bâtiment existant pour la propriété sise au 61, rue de l'Inuit a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul d'un lac de 20 mètres à 8,45 mètres pour la nouvelle section de bâtiment et de permettre la reconstruction d'une galerie attaché selon les conditions suivantes :

- Être implantée à une distance minimale de dix (10) mètres à partir de la ligne des hautes eaux (LHE) et non à 8,57 mètres tel que demandé;
- Avoir une largeur maximale de 4,9 mètres (16') et une profondeur maximale de 9,1 mètres (30');
- Être construite sur piliers;
- Être non couverte;

Pour le bâtiment identifié comme étant le 61, rue de l'Inuit, lot 3 737 794, tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Gabriel Lapointe, minute 2861.

358.12.18 DÉROGATION MINEURE – 90, RUE CORBEIL

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h04;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 novembre 2018 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 20h07;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant pour un garage, la réduction de la marge de recul du lac pour une véranda et l'augmentation de l'empiètement multiple à l'intérieur de la marge de recul d'un lac et de la rive pour des escaliers, une galerie et une entrée au sous-sol a été déposée pour légaliser ces structures pour la propriété sise au 90, rue Corbeil a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 5,35 mètres pour le garage détaché en cour avant, de réduire la marge de recul d'un lac de 20 mètres à 15,85 mètres pour une véranda quatre saisons et d'augmenter l'empiètement à l'intérieur de la marge de recul d'un lac et à l'intérieur de la rive de 1,5 mètre à 6,78 mètres (13,22 mètres au lieu de 18,5 mètres) pour les escaliers, 9,52 mètres (10,48 mètres au lieu de 18,5 mètres) pour la galerie et 7,74 mètres (12,26 mètres au lieu de 18,5 mètres) pour l'entrée de sous-sol pour le bâtiment identifié comme étant le 90, rue Corbeil, lot 3 738 309, tel qu'indiqué au plan de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, minute 5918.

**359.12.18 TOPONYMIE – PROJET RÉSIDENTIEL HAVRE
DU BALMORAL**

Considérant la troisième demande du promoteur afin de nommer une nouvelle voie de circulation privée dans le projet résidentiel Havre du Balmoral;

Considérant que les noms proposés par ce dernier sont : rue de la Baie, rue de la Halte et rue du Paradis;

Considérant qu'après discussions et recherches, les membres du CCU recommandent l'utilisation d'un synonyme du nom 'Halte', soit 'Escale' puisque selon le Répertoire des toponymes de la ville de Québec, site Web de la ville de Québec, une halte constitue un temps d'arrêt consacré au repos, lors d'une marche ou d'un voyage.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que l'odonyme «rue de l'Escale », soit approuvé et soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation, tel que montré au plan déposé.

360.12.18 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sur les permis et certificats au 6 décembre 2018.

361.12.18 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel préparé par la Directrice par intérim des Loisirs, les états financiers relatifs à la Fête des bénévoles et la fête retraite de monsieur Y. Desmarais ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2018 en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

362.12.18 RAPPORT DU DIRECTEUR, PARCS ET PLEIN AIR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du directeur du service de plein air du mois de novembre 2018.

363.12.18 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MADAME KARINE DAOUST

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Karine Daoust prenait fin le 30 novembre dernier;

ATTENDU QUE les motifs ayant justifié son embauche sont toujours présents ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat de madame Daoust pour une période supplémentaire de six mois ;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE RENOUVELER le contrat de madame Karine Daoust pour une période additionnelle de six mois, soit jusqu'au 31 mai 2019 et suivant les mêmes termes.

364.12.18 EMBAUCHE DES PATROUILLEURS-PRÉPOSÉS DU SKI DE FOND ET DE SENTIERS POUR LA SAISON 2018-2019

ATTENDU le budget 2018 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche de patrouilleurs-préposés est nécessaire pour les opérations des sentiers récréatifs et de ski de fond;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU la recommandation de la directrice par intérim des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes à titre de patrouilleurs-préposés du ski de fond pour toute la durée de la saison 2018-2019 au salaire prévu en 2018 et en 2019, à compter du 1^e janvier 2019, pour ce poste et selon les paramètres définis dans la Politique applicable :

Mesdames Brigitte Vassade, Sylvia Fendle, Monique Roy, Carole Dumoulin, Stéphanie Renaud, Camille Chagnon et Caithlin Power;

Messieurs Normand Forget, Rick Nesbitt, Darren Green, Adrien Horn, Gael Chiron et Normand Bouillon.

365.12.18 EMBAUCE DU SURVEILLANT PRINCIPAL DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2018-2019

ATTENDU le budget 2018 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche d'un surveillant pour la patinoire est nécessaire pour les opérations de la patinoire;

ATTENDU la recommandation de la directrice par intérim des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Keith Turcotte à titre de surveillant principal de la patinoire pour toute la durée de la saison 2018-2019 au salaire prévu en 2018 et en 2019, à compter du 1^e janvier 2019, pour ce poste.

366.12.18 ENTENTE DE LOCATION DE LOCAUX AVEC MORIN-HEIGHTS ELEMENTARY SCHOOL POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pouvoir utiliser les locaux et les installations de la Morin-Heights Elementary School afin d'offrir diverses activités de loisirs;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE la Municipalité et la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier entretiennent d'excellentes relations depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent renouveler l'entente en vigueur depuis de nombreuses années selon les mêmes termes ;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente actuellement en vigueur avec la Morin-Heights Elementary school pour une durée de un (1) an et pour une somme n'excédant pas 12 000 \$;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente.

367.12.18 OCTROI D'UNE BOURSE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SUR L'EXCELLENCE DE LA JEUNESSE – VOLET SPORTIF

CONSIDÉRANT la demande de bourse de 300 \$ de madame Raphaëlle Marier pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT la Politique de l'excellence pour la jeunesse – volet sportif;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse créé en vertu de cette même politique;

Sur une proposition unanime :

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'OCTROYER une bourse de 300 \$ à madame Raphaëlle Marier pour l'année 2018;

D'AUTORISER le service des Finances et de l'Administration à donner suite à la présente.

368.12.18 CONTRAT D'ENTRETIEN 2018-2019 DES PATINOIRES

Considérant le contrat préparé par la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Considérant qu'il y a lieu que le conseil octroie le contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires pour l'hiver 2018-2019 et en approuve les termes;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil approuve les termes du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante pour l'hiver 2018-2019 au montant de 14 000 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat avec monsieur Daniel Corbeil.

Que le Directeur général soit autorisé à effectuer les paiements selon l'entente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

369.12.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 20h37.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Dix-huit personnes ont assisté à l'assemblée.